

**DTS IMRT**  
**INFORMATIONS RELATIVES AUX VACCINATIONS OBLIGATOIRES**  
**ET**  
**A LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE**

La formation dans laquelle vous vous engagez exige des aptitudes physiques et psychologiques particulières.

Il vous est donc recommandé de vous rapprocher dès maintenant de votre médecin traitant pour vérifier l'ensemble de vos vaccinations, les initier si nécessaire ou les mettre à jour et pour effectuer les examens complémentaires nécessaires (bilans sanguins: numération globulaire, formule sanguine et dosages d'anticorps).

Votre médecin traitant peut remplir le certificat médical de vaccination mais le certificat médical d'aptitude doit obligatoirement être émis par un médecin agréé (cf liste en fin de document)

Vous devez donc :

1. Récupérer tous les documents relatifs aux vaccinations réalisées antérieurement (carnet de santé, certificats médicaux),
2. Consulter votre médecin traitant pour vérifier votre situation et prescrire les vaccinations et les bilans sanguins nécessaires,
3. Obtenir le **CERTIFICAT DE VACCINATION DELIVRE PAR LE MEDECIN TRAITANT** (page 3 du document),
4. Prendre rendez-vous avec un médecin agréé (liste en fin de document) pour vous faire délivrer le **CERTIFICAT D'APTITUDE DELIVRE PAR UN MEDECIN AGREE** (page 4 du document),
5. Faire une copie des documents signés, conserver les originaux qui seront demandés à la rentrée scolaire.

## OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS VACCINALES

### HEPATITE

En référence au Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire du 24 juillet 2007 / n°31-32 concernant le calendrier vaccinal : “il est impossible de déroger à l’obligation vaccinale contre l’hépatite B” pour les étudiants Manipulateurs d’électroradiologie médicale. “Par ailleurs, une contre-indication à la vaccination contre l’hépatite B correspond à une inaptitude à une orientation vers des professions médicales ou paramédicales...”

L’arrêté du 2 août 2013 – article 2 indique que les futurs étudiants, au moment de leur entrée dans un établissement d’enseignement et, au plus tard, avant de commencer leurs stages dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, apportent la preuve qu’ils satisfont aux obligations d’immunisation. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages.

Le protocole habituel de vaccination contre l’hépatite B consiste en 2 injections à 1 mois d’intervalle (primo vaccination) avec un rappel 5 mois après la 2<sup>ème</sup> injection. Le contrôle d’immunisation nécessite un prélèvement sanguin pour dosage des anticorps au minimum 4 semaines après la dernière dose de primo vaccination.

Il est donc indispensable d’anticiper ces démarches médicales pour garantir une aptitude le plus rapidement possible. Le premier stage a lieu mi-octobre, les étudiants n’ayant pas validé leur aptitude médicale, doivent rattraper ce stage pendant les vacances scolaires d’été.

### TUBERCULOSE

Concernant le BCG, la vaccination n’est plus obligatoire pour l’entrée en formation, un test tuberculinique récent est demandé (IDR à la tuberculine de moins de 3 mois au jour de la rentrée).

### DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITIS

La vaccination est demandée.

### ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE

La vaccination ROR est recommandée mais non obligatoire.

### GRIPPE

La vaccination n’est pas obligatoire.

### COVID

La vaccination n’est pas obligatoire.

**CERTIFICAT DE VACCINATION DELIVRE PAR LE MEDECIN TRAITANT**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

<b>Vaccinations</b>	<b>Dates</b>	<b>Signature et cachet du médecin certifiant les dates</b>
<b>Indiquer les vaccins utilisés, les numéros de lots, dates et doses des injections Noter "Non Réalisé" si l'injection ou le contrôle n'a pas été effectué</b>		
<b>Hépatite B</b>		
1 <sup>ère</sup> injection		
2 <sup>ème</sup> injection		
3 <sup>ème</sup> injection		
Rappel		
<b>Dosage anticorps Anti HBS</b> Date de sérologie et Taux :		
<b>D T P</b>		
1 <sup>ère</sup> injection		
2 <sup>ème</sup> injection		
3 <sup>ème</sup> injection		
1 <sup>er</sup> Rappel		
Autres rappels (tous les 5 ans)		
<b>B C G</b>		
Dates et méthodes		
Dernière date d'IDR		

**Ce document n'est pas à retourner avec le dossier d'inscription, mais il est à ramener à la rentrée scolaire**

**CERTIFICAT D'APTITUDE DELIVRE PAR UN MEDECIN AGREE**

**L'entrée dans la préparation du Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique est subordonnée à la certification par un médecin agréé des éléments ci-dessous.**

**Je soussigné(e).....,Médecin agréé, certifie que**

**M** .....

**né(e) le .....à .....**

- Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession de manipulateur en électroradiologie médicale,
- Ne présente pas de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'Imagerie par Résonance Magnétique,
- Présente un état oculaire compatible avec l'exercice de cette même profession,
- Présente une numération globulaire et une formule sanguine normales,  
Date des résultats : .....
- Est immunisé(e) contre l'Hépatite B,
- Est à jour des vaccinations DTP.

*NOMBRE DE CASES COCHEES :*

*Date :*

*Cachet et signature du médecin agréé :*

**Ce document n'est pas à retourner avec le dossier d'inscription, mais il est à ramener à la rentrée scolaire**

## LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES POUR LE CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS

Cette liste ne concerne pas les permis de conduire

Civilité	NOMS	Adresse	Localités	CP	Téléphone	Fin Agrément
<b>ARRAS</b>						
Monsieur	LIAGRE Philippe	8 Place Johan Bodel	ANZIN ST AUBIN	62223	03 21 71 04 37	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	LECAILLE Philippe	59 Grand Place	ARRAS	62000	03 21 50 34 70	1 <sup>er</sup> août 2026
Madame	TACYNIAK-LEGAY M.C	/	ARRAS	62000		17 décembre 2027
Monsieur	MORTELECQUE Benjamin	8a rue Parmentier	BIACHE ST VAST	62118	03 27 90 48 50	17 décembre 2027
<b>BETHUNE</b>						
Monsieur	LEFEBVRE Grégory	78bis rue Florent Evrard	AUCHEL	62260	03 21 54 12 12	15 décembre 2028
Monsieur	GRUCHALA Pascale	18 Place Jean Jaurès	AUCHY LES MINES	62138	03 21 57 63 63	1 <sup>er</sup> juin 2027
Monsieur	BUYSSCHAERT Arnaud	616 avenue de la Libération	BRUAY LA BUISSIERE	62700	03 21 53 47 20	15 octobre 2028
Monsieur	WIART Laurent	616 avenue de la Libération	BRUAY LA BUISSIERE	62700	03 21 53 47 20	15 octobre 2028
Monsieur	BOUVRY Jean-François	271 rue des Charitables	BRUAY LA BUISSIERE	62700	06 80 02 94 04	15 octobre 2028
Monsieur	DIMNY Richard		BETHUNE	62400		11 juin 2028
Monsieur	BERNARD Edmond	45 rue Principale	CHOCQUES	62920	03 21 57 37 09	17 décembre 2027
<b>BOULOGNE</b>						
Monsieur	ATCHRIMI Rodrigue	16 rue de Marquise	AMBLETEUSE	62164	03 21 32 60 39	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	ACCARY Pierre	Résidence St James	BOULOGNE SUR MER	62200	03 21 31 99 54	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	ARMIGNIES Philippe	45 rue Tour Notre Dame	BOULOGNE SUR MER	62200	03 21 31 09 00	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	CHOCHOIS Stéphane	Unité Médico Judiciaire	BOULOGNE SUR MER	62200	03 21 99 33 46	17 décembre 2027
Monsieur	DUCANDAS Franck	Résidence St James	BOULOGNE SUR MER	62200	03 21 31 99 54	17 décembre 2027
Monsieur	GROSBETY Jean-Yves	55 Boulevard Clocheville	BOULOGNE SUR MER	62200	03 21 92 97 98	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	DEMARS Yann	1083 Route Nationale	HESDIN L'ABBE	62360	03 61 13 74 30	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	VANNELLE Elisabeth	Espace Santé Terre d'Opale	MARQUISE	62250	06 72 01 80 39	1 <sup>er</sup> juin 2027
Madame	D'HEM Pierre	3 rue Georges Romain	WIMEREUX	62930	03 21 83 41 51	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	DELPIERRE Jean-Pierre	117 Rue Carnot	WIMEREUX	62930	03 21 32 42 45	1 <sup>er</sup> août 2026
<b>CALAIS</b>						

## Feuille1

Monsieur	DECAESTECKER Xavier	8 Place Foch	GUINES	62340	03 21 82 94 48	1 <sup>er</sup> novembre 2028
<b>LENS</b>						
Monsieur	CAMBIER Eric	43 rue des Fusillés	HARNES	62440	07 43 29 72 67	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	MNIWICKI Bernard	19 Grand Place	HARNES	62440	03 21 20 09 09	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	COURCOL Pascal	41 rue du Temple	LENS	62300	07 70 22 50 39	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	DAMIANI Luigi	172 avenue Alfred Maës	LENS	62300	03 21 72 21 20	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	CHOUARBI Kamel	5 Boulevard Darchicourt	LIBER COURT	62820	03 21 37 10 62	5 décembre 2028
Monsieur	LEDDA Raphaël		MONTIGNY EN GOHELLE	62640		11 juin 2028
Monsieur	CUVELETTE Philippe	12 rue Jean Baptiste Défernez	LIEVIN	62800	03 21 44 68 55	17 décembre 2027
Monsieur	FRARIN Denis	1 rue Fénélon	LIEVIN	62800	03 21 28 08 30	1 <sup>er</sup> août 2026
Monsieur	BRUNELLE Emmanuel	203 Place de la République	LOOS EN GOHELLE	62750	03 21 43 89 95	1 <sup>er</sup> juin 2027
<b>MONTREUIL</b>						
Monsieur	DENIS Philippe	Clinique les Drags	LE TOUQUET	62520	06 12 83 06 06	5 décembre 2028
<b>SAINT-OMER</b>						
Monsieur	HEMBERT François	7bis Boulevard de Gaulle	AIRE SUR LA LYS	62120	03 21 12 95 95	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	LEFEBVRE Nicolas	70 rue Léon Delacre	ARDRES	62610	03 21 35 41 65	1 <sup>er</sup> novembre 2028
Monsieur	RUSSEL Olivier	5 Place de l'Hôtel de Ville	LONGUENESSE	62219	03 21 95 17 73	17 décembre 2027
Monsieur	BOCQUET Hugues	lu Pays de Lumbres13 Avenue	LUMBRES	62380	03 21 39 64 85	21 juillet 2028

**Arrêté portant nomination des médecins agréés pour la fonction publique**

---

Le Préfet de la Région Hauts-de-France

Préfet du Nord

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2022-351 du 11 mars 2022 relatives aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 modifié relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'état et à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux et aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

V la circulaire FP 4 n°1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'état contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire NORM/MCT/B/06/00027/C en date du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service ;

Instruction DGOS/RH3/DGCS/4B n°2012-70 du 9 février 2012 relative à la protection sociale des fonctionnaires hospitaliers contre les risques maladie et accident de service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2021 portant nomination des médecins agréés pour la fonction publique dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 février 2024 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu les avis favorables des 28 novembre 2023, 18 janvier 2024, 20 février 2024, 19 mars 2024, 18 juin 2024, 03 septembre 2024, 24 septembre 2024, 15 octobre 2024 et 24 octobre du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: sont nommés médecins agréés généralistes et spécialistes pour les trois fonctions publiques dans le département du Nord et pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication de l'arrêté, les médecins dont les noms suivent :

MÉDECINS GÉNÉRALISTES			
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE			
NOM	TELEPHONE	ADRESSE POSTALE	COMMUNE
COQUET Pierre Marie	06 62 03 25 99	121 rue de la Liberté	59600 MAUBEUGE
KARKOUTLY Carim	06 11 13 70 20	146, route de Feignies	59600 MAUBEUGE
ARRONDISSEMENT DE DOUAI			
BRIS Christian	06.07.70.92.67	297 rue de l'Abbaye des Près	59500 DOUAI
LESCROART Jean-Charles		112 rue Delcambre	59500 DOUAI
PAYEN Bernard-Fernand	06 61 54 53 62	97, rue de la Tour des Dames	59500 DOUAI
SOULARY Jean Claude	03.27.88.25.72	12 rue Victor Hugo	59187 DECHY
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE			
ANDRES Frédéric René	03 20 48 58 90	1355 rue d'Armentières	59850 NIEPPE
BARDOEL Bruno	03 20 35 31 07	29C rue Lutun	59116 HOUPLJNES
BENHENDA Mourad	06.15.47.47.81	Polyclinique de Grande Synthe	59760 GRANDSYNTHE
CARISSIMO Patrice	03 20 48 62 78	509 route d'Armentières	59850 NIEPPE
CHELALA Joseph	06.49.59.18.95	6 bis route du chemin vert	59143 LEDERZEELE
GOIDIN Pierre	03.28.58.04.05	20 rue Abbé CHOQUET	59140 DUNKERQUE
LEPLAT Régis	06.07.90.68.00	46 Grande Place	59670 CASSEL
MONTAGNE Patrick	03.28.64.50.90	53 rue Francisco Ferrer	59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
PLATEVOET Céline	03 28 49 06 03	58 bis rue Nationale	59270 METEREN

VERNIEST Laurent (Spécialisé également pour le sommeil)	03.28.48.18.57	20 avenue de la bergerie	59114 STEENVOORDE
<b>ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES</b>			
DEMORY Michel Jean	03 27 25 15 55	24 rue Pierre Joseph Lemer	59199 HERGNIES
DHERBECOURT Joël	03.27.21.67.67	5 RUE Mathieu Dumoulin	59230 SAINT AMAND LES EAUX
LENFANT Jean-Pierre	06 08 71 87 00	5 RUE Mathieu Dumoulin	59230 SAINT AMAND LES EAUX
MERCIER Gilles	06 80 27 26 50	34 rue du Maréchal Soult	59970 FRESNES SUR ESCAUT
CHARPENTIER Pascal	03 59 95 37 02	19 rue des Anciens d'Afrique du Nord	59230 SAINT AMAND-LES EAUX
<b>ARRONDISSEMENT DE LILLE</b>			
TALLEB - AHMED Nour- Eddine	03.20.82.24.22	301 rue Jules Guesde	59510 HEM
BURO Robert Denis Jean Marie	06 14 55 33 46	44 rue PIERRE BROSSOLETTE	59700 MARCQ EN BAROEUL
COUTER Jean Pierre	03 20 86 16 86	108 Bis rue de Tourcoing	59960 NEUVILLE en FERRAIN
DEBOU Didier	03.20.96.16.15	51 rue Henni BARBUSSE	59155 FACHES-THUMESNIL
DELBERGHE Dany Marcel Auguste	03 20 73 78 77	118/18 rue Decrême - Cabinet médical	59100 ROUBAIX
DESHORGUE Jacques	06.09.76.02.76	3 avenue de la créativité - Parc des Moulins	59650 VILLENEUVE D'Ascq
DUDENKO Pascal- Alexandre	03.20.56.03.74	SGAMI NORD – cité MARIANNE – 2 boulevard de Strasbourg	59046 LILLE
MASSET Cécile	06.72.95.92.75	CPSU 47 bis rue du port	59800 LILLE
MASSON Valérie	03 20 13 13 22	27 avenue Suzanne	59110 LA MADELEINE
MONCHO Philippe	06 79 59 11 26	MDPH 21 rue de la Toison d'Or / centre de régulation du CHR, 5 avenue Oscar Lambret	59650 VILLENEUVE D'ASCQ / 59000 LILLE
ROLLET MARC	03 20 06 90 38	74 rue des frères Lumière	59650 COMINES
SINGER Philippe	06.15.47.62.99	293, rue du Saut du Loup	59710 MERIGNIES
VELUT Xavier	03 20 27 01 27	27 rue Marceau	59420 MOUVAUX
VILLERT Jean-Charles	03 20 93 32 22	8 rue des Martyrs de la résistance	59160 LOMME
WELSCHBILLIG Marc	03 20 93 88 54	4 rue d'Alembert	59000 LILLE
	03.20.93.93.65		
LEPETIT PHILIPPE	03.20.85.18.18	166 rue Pierre Mauroy	59000 LILLE

<b>MÉDECINS SPECIALISTES</b>			
<b>NOM</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE POSTALE</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>ANGIOLOGIE</b>			
GIRARDIE Patrick	03 20 44 64 44	Hôpital Roger Salengro	59037 LILLE CEDEX
<b>ANGIOLOGIE</b>			
PONCHAUX Christian	06 03 22 72 71 03 28 43 12 55	42 rue de Bailleul	59190 HAZEBROUCK
<b>BIOLOGIE MEDICALE</b>			
LEPOUTRE Xavier Robert	03 20 88 67 67	Lycée Baggio, 332 Boulevard d'Alsace	59000 LILLE
<b>CANCEROLOGIE</b>			
DUMORTIER Daniel	06.03.70.08.19	312 RUE Félix Demesmay	59830 CYSOING
COCHE-DEQUEANT Bernard, Roland	06 80 43 68 43	331 Route de Béthune	62136 LESTREM
<b>CARDIOLOGIE</b>			
GHISLAIN Jean-Marie	06.09.12.73.43	Polyclinique du val de Sambre – 162 route du Mons	59600 MAUBEUGE
JACQUEMART Thierry	03 20 98 44 66	126 avenue Foch	59700 MARCQ EN BAROEUL
Professeur MATHIEU XAVIER		CHRU 2 avenue Oscar Lambret	59000 LILLE
<b>CHIRURGIE GENERALE ET ORTHOPEDIQUE</b>			
DECRUCQ François	03 20 87 45 10	Hôpital Saint Vincent de Paul, Boulevard de Belfort	59000 LILLE
<b>GASTRO-ENTEROLOGIE</b>			
LABERENNE Jean- Eric Christian Pierre	03 20 62 75 11 06.14.71.29.61	CHSC – 4 avenue des Marronniers	59113 SECLIN CEDEX
<b>GYNECOLOGIE</b>			
DEBODINANCE Philippe	06.86.88.26.23	246 rue LEFRINCKOUCKE	59140 DUNKERQUE
<b>INFECTIOLOGIE</b>			
SENNEVILLE Eric	03 20 69 45 91 06.01.10.39.34	Centre hospitalier – 135 rue du Président Coty	59208 TOURCOING
<b>MEDECIN DU TRAVAIL</b>			
VERCLYTTTE Marie		GHSC, Avenue des marronniers	59113 SECLIN CEDEX

NISSE Patrick	03 20 44 44 44	Centre anti poison, 5 Avenue Oscar Lambret	59037 LILLE CEDEX
<b>NEUROLOGIE</b>			
COURTEVILLE Véronique	03 20 06 56 77	20, rue des canonniers	59000 LILLE
<b>NEURO-PEDIATRE</b>			
LEMAITRE Marie-Pierre	03.28.55.91.02	2bd jules Leclercq	59037 LILLE CHU
<b>O.R.L</b>			
CAZE Alexandre	03 27 97 57 00 06 64 33 13 56	4 rue d'Auby	59128 FLERS EN ESCREBIEUX
<b>PNEUMOLOGIE</b>			
BURE Marc Antoine Gustave	03.20.55.02.50	144 avenue de Dunkerque	59800 LILLE
MAETZ GRANDAMME Edith	03 27 94 73 05	Centre hospitalier DOUAI – rue de cambrai	59500 DOUAI
<b>OPHTALMOLOGISTE</b>			
WARGNEZ Damien	03 20 55 05 05	COF Littoral 300 rue des Forts	59210 COUDEKERQUE- BRANCHE
<b>PSYCHIATRIE</b>			
BACHELET Laurence	03 27 62 52 52	Clinique des Hauts de France - route d'Avesnes	59720 LOUVROIL
CAUDRON Mathieu	07 66 30 27 15	47 boulevard Clémenceau - centre de jour Cap Chabé	59700 MARCQ EN BAROEUL
ECKHAUT Christian	06 07 18 55 11	CITE MARIANNE - 2 Boulevard de Strasbourg CS-12488	59000 LILLE
FLEURY LE VESCO Emmanuel	06 89 73 62 40	17 Place Leclerc	59800 LILLE
FRANCQ Bruno	03.28.99.37.81	13 place Jean Bart	59140 DUNKERQUE
HADOUN Djamel	03 27 73 73 73	Hôpital de Cambrai Avenue de Paris	59400 CAMBRAI
LECLERCQ Guillaume	06.24.80.47.90 06.03.59.09.14	233 avenue de la République	59110 LA MADELEINE
LEDUC Damien	03 27 29 77 84	75 rue Jean Jaurès	59410 ANZIN
LEIGNEL Carole Gisèle	07 68 92 37 42	Cité Administrative Marianne 2 boulevard de Strasbourg	59000 LILLE
LIETAERT Nadia	06 95 68 61 14	71, avenue Marx Dormoy	59000 LILLE
LORIDON François	03 20 14 17 80	240 avenue de la République	59110 LA MADELEINE
MORAWSKI Piotr	07 87 88 99 92	1 rue de l'Hôpital - Centre hospitalier de Fourmies	59610 FOURMIES
PRIZAC Jérôme jacques Yves	03 27 92 08 44	Résidence St Michel – 2 rue St Michel	59500 DOUAI
ROELANDT Jean-Luc	06 86 28 49 20	Maison médicale - 1 avenue du Président Kennedy	59370 MONS EN BAROEUL

SIMONET Joséphine	03 59 11 80 36	EPSM des Flandres - 790 route de Locres - BP 90139	59270 BAILLEUL
VAN NEDERVELDE Catherine	06 14 79 29 24	Worklab Multiburo - Bat B1 - 165 Boulevard de la marne	59700 MARCQ EN BAROEUL
<b>RHUMATOLOGIE</b>			
SIVIGNON FRERES Anne Claude	03 20 52 81 06	7 ter A - Bd Louis XIV	59000 LILLE

Article 2 : Les médecins agréés sont chargés de :

- *Procéder aux examens médicaux des fonctionnaires et agents publics, notamment en matière de recrutement, de congés de maladie, d'accidents de service, de maladies professionnelles et d'invalidité ;*
- *Emettre des avis médicaux sur l'aptitude physique des candidats aux emplois publics sur l'état de santé des fonctionnaires et agents publics ;*
- *Participer aux instances médicales statutaires (conseil médical en formation plénière et restreinte) ;*

**Cet arrêté ne concerne pas les agréments spécifiques pour les permis de conduire.**

Article 3 : Les médecins agréés exercent leurs fonctions dans le respect du code de déontologie médicale et des règles de confidentialité.

Article 4 : Les médecins agréés généralistes et spécialistes sont rémunérés selon les dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2007 visés par le décret 86-442 modifié, à l'exception de leur participation aux instances médicales statutaires qui ouvre droit à des vacances qui font l'objet de dispositions spécifiques.

Article 4 : Pour la réalisation des expertises médicales, les médecins agréés ne peuvent en aucun cas percevoir de rémunération directement d'un agent. La prise en charge financière de ces expertises étant de la seule responsabilité des administrations qui les sollicitent.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Préfet du Nord ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 octobre 2021 et l'ensemble de ses arrêtés modificatifs pris sur la période de 2021 à septembre 2024. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 7 : Le Préfet du Nord et le directeur départemental de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins ci-dessus désignés.

Fait à Lille, le 25/10/2024  
Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental

Emmanuel RICHARD

